



CDSF

Schéma départemental des services aux familles de l'Ardèche 2021 – 2026



Et leurs
partenaires



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES
DE L'ARDÈCHE

Fort du bilan du 1^{er} Schéma départemental des services aux familles (SDSF) 2016–2020 au service des parents, de l'éveil et de l'accueil des tout-petits, de la diversité des besoins des familles, du développement de l'enfant, **ce nouveau schéma permet de penser l'avenir au service des familles en termes de projets et de leviers d'action.**

Le 8 mars 2022 a consacré le renouvellement du SDSF pour la période 2021–2026.

La préfecture, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité sociale agricole Ardèche Drôme Loire ont signé, accompagnés de leurs partenaires (Direction départementale académique, association des maires, UDAF) le nouveau schéma départemental des services aux familles.

Il est le fruit d'une collaboration de l'ensemble des acteurs engagés sur tout le territoire aux côtés et au bénéfice des familles ardéchoises.

Le socle réglementaire de ce deuxième schéma

Ce renouvellement s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'ordonnance N°2021-611 (du 19 mai 2021) relative aux services aux familles, et de sa circulaire du 21 juillet 2022, dans un objectif de clarification et de simplification.

Le Schéma départemental des services aux familles (SDSF), devient l'outil de pilotage des Comités départementaux de services aux familles (CDSF) (article L. 214-5 du CASF).

Il vise tout particulièrement à répondre aux besoins des familles et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents.

Ces services comprennent notamment les modes d'accueil du jeune enfant, les services de soutien à la parentalité et les dispositifs en faveur de la jeunesse.

LA MÉTHODE :

Réunis dans un esprit de co-construction, sous forme d'ateliers, les partenaires institutionnels ont souhaité promouvoir une méthode de renouvellement participative et collaborative afin d'associer la diversité des acteurs impliqués au service des familles (fédérations d'éducation populaire, représentants des associations ou collectivités publiques gestionnaires, élus locaux, bénévoles) et les familles.

LES ENJEUX D'ÉVOLUTION DU NOUVEAU SCHÉMA

- ⊙ **Consolider** ce qui existe et a bien fonctionné
- ⊙ Travailler sur une logique de **parcours de l'enfant dans son environnement** (familial, scolaire et périscolaire, ...)
- ⊙ Avancer dans les domaines de **l'inclusion des publics vulnérables et/ou en situation de handicap, la prévention des violences intrafamiliales, l'égalité des genres, le développement durable**
- ⊙ Travailler sur l'itinérance des services et les démarches « **d'aller vers...** »
- ⊙ **Renforcer la communication** auprès des familles et des élus
- ⊙ S'outiller pour **évaluer les actions**

LE NOUVEAU SCHÉMA C'EST :

- 1 **Un périmètre élargi**, de la petite enfance - enfance et parentalité à la jeunesse et à l'animation de la vie sociale (2024)
- 2 **10 principes** pour guider l'action :
 1. **La continuité dans le parcours socio-éducatif** des enfants et des jeunes (prise en charge globale dans une logique inclusive associant les usagers)
 2. Une posture « **d'aller vers** » les publics
 3. **L'équité territoriale**
 4. **L'articulation du SDSF** avec les autres cadres d'intervention sur le territoire
 5. **Le soutien des compétences** des professionnels
 6. Veiller à **la mobilisation des moyens adéquats** à la réalisation des objectifs
 7. La **prise en compte des sujets transversaux** de société
 8. La promotion de **l'innovation et de l'expérimentation**
 9. La **simplification et lisibilité des actions** du schéma
 10. **L'évaluation** en continu du schéma



4 AXES DE TRAVAIL ET UNE APPROCHE TRANSVERSALE



AXE 1 : Accueillir et accompagner les familles

- Développer l'offre de services
- Consolider ou développer à l'échelle des EPCI une offre de service à haute qualité éducative
- Apporter une réponse adaptée à chaque famille en situation de vulnérabilité.



AXE 2 : Prévenir et sensibiliser

- Protéger des situations à risques notamment les publics les plus vulnérables
- Être en capacité de s'adapter aux nouveaux enjeux de société



AXE 3 : Coopérer et communiquer

- Faire le lien avec les familles
- Fédérer les relations partenariales
- Favoriser l'appropriation du SDSF par les élus locaux



2024

AXE 4 : Animer la vie sociale

UNE APPROCHE QUI SE VEUT TRANSVERSALE :

- Pour mieux accueillir l'ensemble des familles
- Prévenir des situations à risque
- Accompagner de manière coordonnée l'exercice de la fonction parentale
- Permettre la prise en compte des nouveaux enjeux de société
- Porter une politique volontariste de développement

QUELQUES EXEMPLES D' ACTIONS POUR ILLUSTRER NOTRE FEUILLE DE ROUTE...

Développer l'offre d'accueil

- Lutter contre la pénurie des professionnels de la petite enfance et de l'enfance
- Créer un guide de communication vers les structures d'accueil / enfants porteurs de handicap

Promouvoir un usage citoyen du numérique

- Dispositif promeneurs du net
- Accompagner les jeunes dans l'exercice de leurs droits et devoirs

Soutenir les parents dans leur fonction parentale

- Instaurer un partenariat avec les associations de parents
- Accompagner les élus confrontés à des problématiques familiales

DE NOMBREUSES RÉUSSITES - 2021/2022 :

01



Développement de l'offre d'accueil du jeune enfant

+ 102 places de crèches créées en 2 ans

11 crèches labellisées AVIP (Accueil à vocation d'insertion professionnelle) soit 18 places dédiées

02



Mise en œuvre de la réforme des modes d'accueil

- Evolution des RAM en RPE (relais petite enfance avec des missions élargies). Ils couvrent 99,86 % des assistantes maternelles.

- 21 structures à accompagner vers une mise en conformité bâtiminaire à dimension écologique

- Poursuite de la mise en œuvre de la démarche IDA (informer - détecter - accompagner) pour mieux informer les crèches (nouvelle direction, à la demande des équipes en place) et accompagner les structures en difficulté : en 2022 c'est 10 structures accompagnées.

03



Accompagnement des parcours éducatif et notamment la relance du plan « mercredi » pour favoriser une offre d'accueil de qualité

120 Communes avec un PEDT Plan Mercredi après appui technique et financier de la Direction académique, jeunesse et sports, CAF.

04



Ingénierie territoriale apportée par le Conseil départemental et la Direction départementale académique

- Accompagnement les collectivités à se doter d'une politique jeunesse,

- Rencontres et formations intersectorielles pour favoriser l'interconnaissance et la mise en œuvre de projets collectifs sur les territoires

DE NOMBREUSES RÉUSSITES - 2021/2022 :

05



Lutte contre les inégalités sociales et territoriales :

- Déploiement de l'enquête Filoué
- Poursuite du dispositif de surencadrement

06



Renforcement des dispositifs de soutien à la parentalité :

- Création de 2 « Lieux ressources parentalité » itinérants et d'un nouvel espace rencontre,
- 1 700 élèves accompagnés sur ces deux dernières années dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

07



Soutien des jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie

- 88 projets soutenus dans le cadre des Appels à projet jeunesse
- 10 structures agréées « PS jeunes » pour 10 ETP
- 45 Promeneurs du net "jeunesse"
- 7 structures d'Information jeunesse labellisées dont 2 itinérantes

08



Installation du Conseil départemental de la jeunesse

- 54 jeunes élus dans 27 collèges publics et privés de l'Ardèche

09



Dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) de la MSA

Il permet d'apporter un complément financier aux nouveaux projets ou projets en développement portés par les EPCI et/ou associations sur les thématiques petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, numérique et mobilité



UNE COMITOLOGIE IDENTIFIEE (Cf. Règlement intérieur)

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

Instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi, présidée par le préfet.

Composition initiale :

37 membres + 4 membres de droits.

Le Secrétariat général est assuré par la Caf

Suite aux CDSF des 16/12/2022 et 21/06/2023, la composition a été élargie à la jeunesse et l'animation de la vie sociale avec 15 membres supplémentaires.

LE COMITÉ DE SUIVI (COSUI)

Instance en charge de la mise en œuvre des orientations et du suivi du programme de travail annuel arrêté par le CDSF en formation plénière.

LES COMITÉS THÉMATIQUES

Ils viennent alimenter la réflexion et soumettent des propositions au COSUI. Ils œuvrent en collaboration avec les coordinateurs chargés de la mise en œuvre des orientations et du suivi des actions.

Pour organiser la coordination de ses membres et en améliorer l'efficacité, le CDSF s'est doté d'une fonction de Coordination

Les coordonnées de contact des coordinatrices

- Meline Lassartesses : 06.76.62.42.04 / 04.75.75.68.51
lassartesses.meline@msaservices-ra.fr

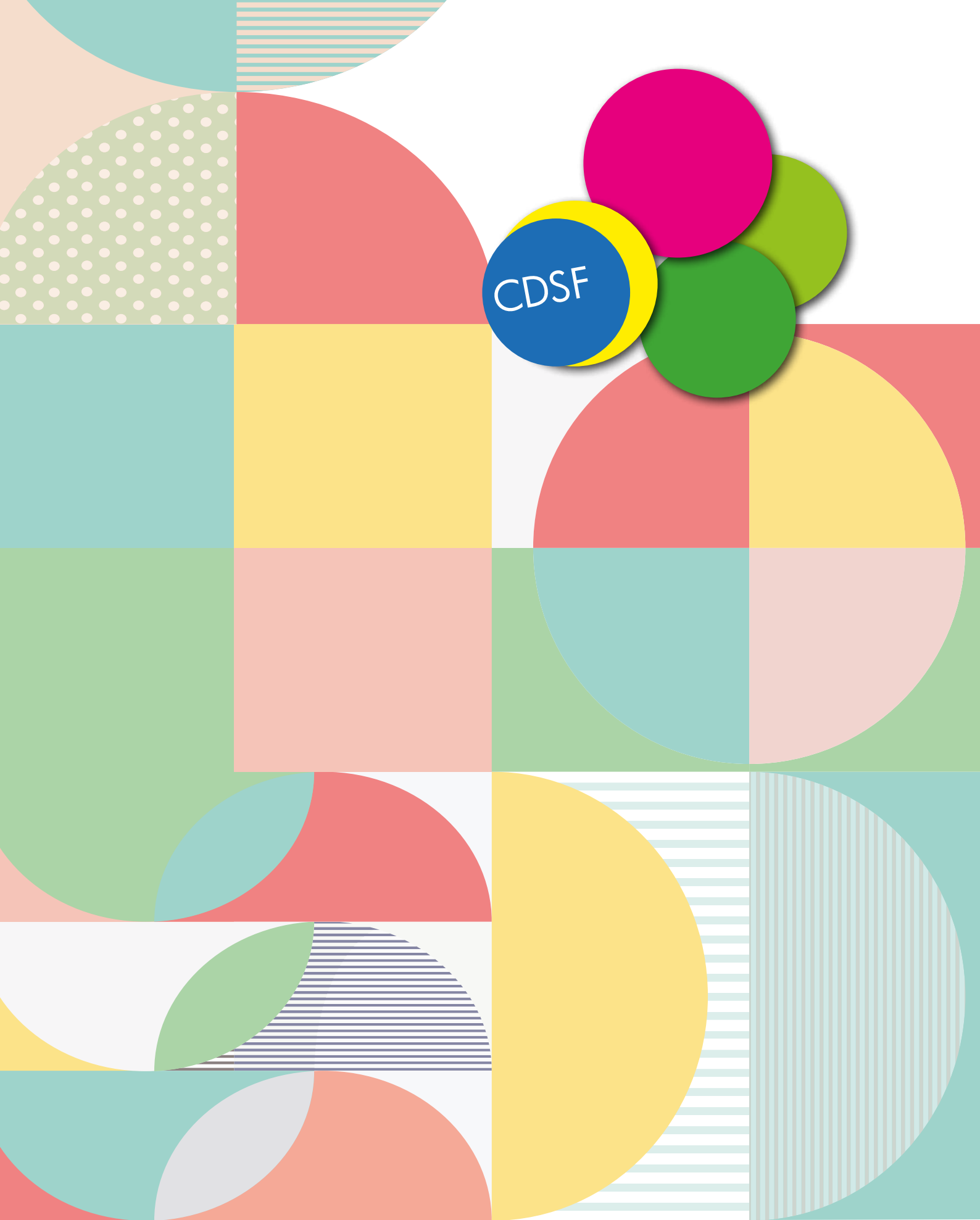
- Catherine Raze : 06.80.57.57.63 / 04.75.32.74.56
craze@ardeche.fr

Pour en savoir plus

SDSF signé, feuille de route, règlement intérieur, membres des différentes instances (CDSF, COSUI et comités thématiques)



<https://www.ardeche.gouv.fr/Actualites/Actualites-2023/Schema-departemental-des-Services-aux-Familles-SDSF-2021-2025>



CDSF




**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ardèche
LE DÉPARTEMENT


YAMF
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ


ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de l'Ardèche


**santé
famille
retraite
services**
L'essentiel & plus encore

Et leurs
partenaires



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES